## **COMMUNE VAL-DE-TRAVERS**

MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AMENAGEMENT COMMUNAL DU 22 AVRIL 1992

SECTEURS CONCERNES : COUVET (Champs Jaquet et la Tuilerie)

Echelle: 1:2000

Plan n° 10.04-1

Date: 21.10.2011

#### Signature Auteur du plan Au nom du Conseil communal ATELIER NORTH AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME Le/La président/e Le/La chancelier/ère 2024 St-Aubin-Sauges Val-de-Travers, le Adoption Préavis par arrêté de ce jour Le/La conseiller/ère d'Etat chef/fe du Département de la gestion du territoire Au nom du Conseil général Le/La président/e Le/La secrétaire Val-de-Travers, le . Neuchâtel, le .. Mise à l'enquête publique **Approbation** par arrêté de ce jour Au nom du Conseil d'Etat Au nom du Conseil communal Le/La président/e Le/La chancelier/ère Le/La président/e Le/La chancelier/ère Val-de-Travers, le Neuchâtel, le Sanction par arrêté de ce jour Neuchâtel, le Au nom du Conseil d'Etat Le/La président/e Le/La chancelier/ère

# Légende:

**ZONES D'AFFECTATION CANTONALE** 

ZCF Zone de crêtes et forêts

ZONES ET PERIMETRES D'AFFECTATION COMMUNALE **URBANISATION** 

Zone d'ancienne localité I



Zone d'ancienne localité II



Zone résidentielle à forte densité soumise à plan de quartier



Zone résidentielle à forte densité





Zone artisanale



Zone d'utilité publique

Périmètre de plan de quartier en vigueur AGRICULTURE

Zone agricole

PROTECTION NATURELLE ET PAYSAGERE



Zone à protéger 2

**INFORMATIONS INDICATIVES** 





Cours d'eau et étang

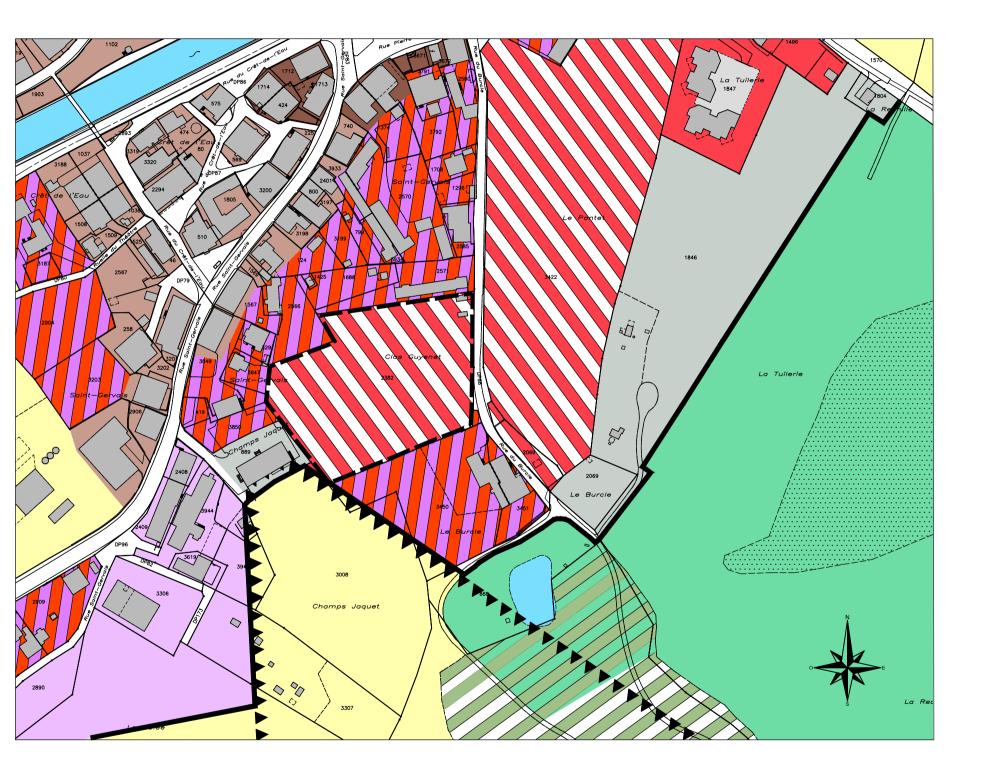


Limite de la zone d'urbanisation

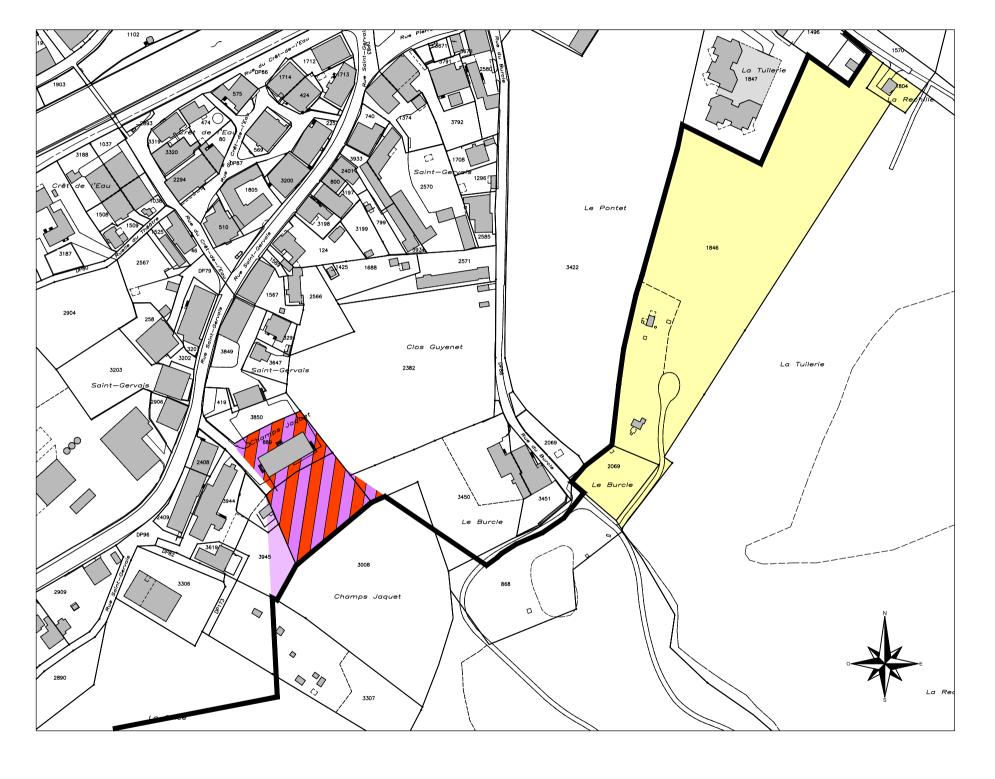
▼▼▼▼▼ Périmètre de tir

Etabli sur la base des données de la mensuration officielle ( n° 20100916 4348)

Affectation selon plan d'aménagement du 22 avril 1992



#### Modification



## **COMMUNE VAL-DE-TRAVERS**

MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AMENAGEMENT COMMUNAL DU 22 AVRIL 1992 PLAN DES DEGRES DE SENSIBILITE AU BRUIT

SECTEURS CONCERNES : COUVET (Champs Jaquet et la Tuilerie)

Echelle: 1:2000 Plan n° 10.04-2 Date: 21.10.2011

Auteur du plan ATELIER NORTH AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME 2024 St-Aubin-Sauges	Signature  Au nom du Conseil communal  Le/La président/e Le/La chancelier/ère
Date :	Val-de-Travers, le
Préavis  Le/La conseiller/ère d'Etat chef/fe du  Département de la gestion du territoire	Adoption  par arrêté de ce jour  Au nom du Conseil général Le/La président/e Le/La secrétaire
Neuchâtel, le	Val-de-Travers, le
Mise à l'enquête publique  du	Approbation  par arrêté de ce jour  Au nom du Conseil d'Etat Le/La président/e Le/La chancelier/ère
Val-de-Travers, le	Neuchâtel, le
Sanction	
par arrêté de ce jour	Neuchâtel, le
Au nom du Conseil d'Etat Le/La président/e	Le/La chancelier/ère

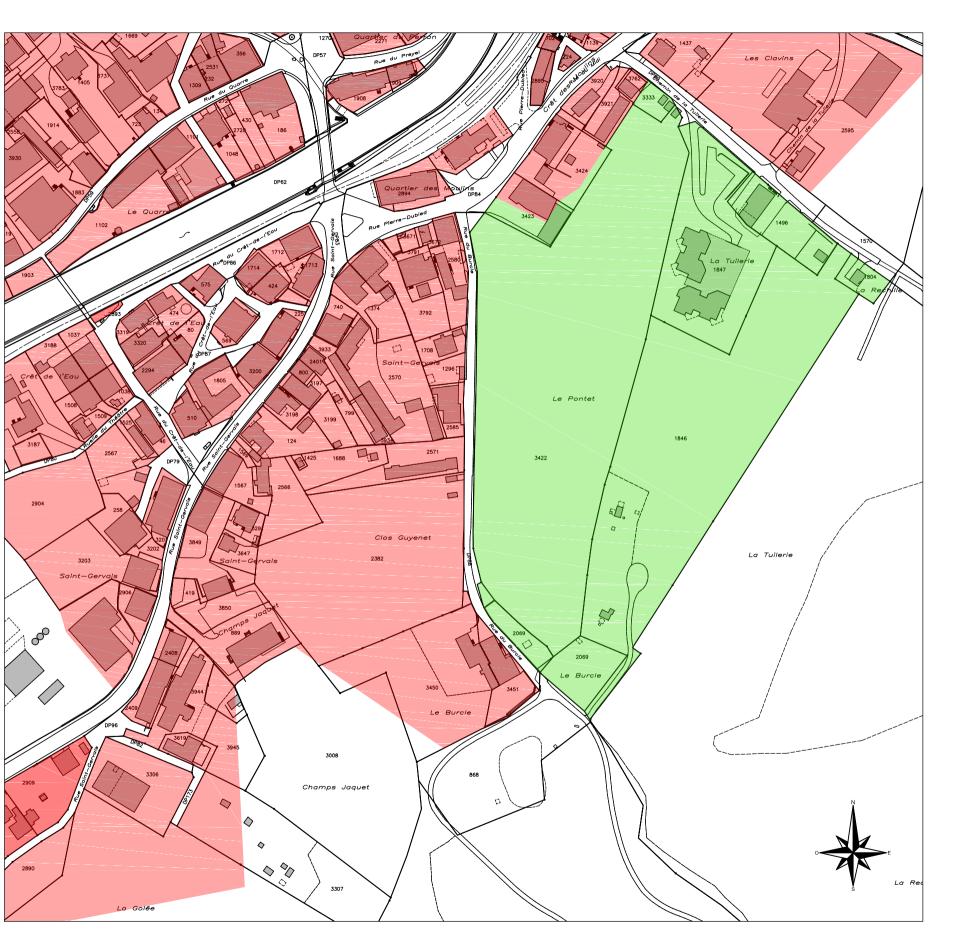
# <u>Légende:</u>

DS II Degré de sensibilité II

DS III Degré de sensibilité III

Suppression du DS attribué par le plan d'aménagement du 22.04.1992

Degrés de sensibilité au bruit (DS) selon plan d'aménagement du 22 avril 1992



### Modification



Etabli sur la base des données de la mensuration officielle ( n° 20100916\_4348)